

CONSEIL MUNICIPAL

du 29 septembre 2014.

PROCES VERBAL

L'an deux mil quatorze le vingt neuf du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le dix-neuf Septembre deux mil quatorze par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Dominique CLAVERIE, Maire.

Etaient présents : M. Dominique CLAVERIE, M. Thierry TECHOIRES, Mme Monique POLSTER, M. Jean-Pierre GAILLAUD, M. Alain SIDAOUI, Mme Cécile MALLET, Mme Bénédicte DELAVAUD, Mme Nadine JOLIVET, M. Mathieu BLONDLOT, M. Daniel CARON, Mme Katell TOUBOULIC, Mme Sylvie WENDLING, Mme Cécile BART, M. Grégory HOLTON, Mme Micheline ROUZIER-TOUSSAIN, M. Jean-Paul MERCADIE, Mme Christine BUORO, Mme Marie-Françoise LEVADOU, M. Jean-Marie BROSSIER, Mme Danielle BERRUYER.

Absents excusés : M. Laurent HALIN (procuration à Mme Sylvie WENDLING), M. Philippe LACOSTE (procuration à Mme Monique POLSTER), Mme Elodie POUVREAU (procuration à Mme Bénédicte DELAVAUD).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Katell TOUBOULIC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à M. Hervé GOURDEL victime d'un acte de barbarie.

Il adresse ses remerciements à tout le personnel et à l'équipe en place pour l'investissement et le travail effectué sur les 6 mois écoulés.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

6 - Règlement intérieur du service Jeunesse

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

COMPTE RENDU

1 - Présentation des décisions de la Commission d'Appel d'Offres

⇒ Consultation procédure adaptée MAPA : Etudes pour la Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Martillac. Suite aux réunions des 07 et 21 Juillet, l'offre du groupement Compétences Ingénierie Services et SOREPA a été retenue pour un montant d'honoraires de 33 450 € TTC.

⇒ Consultation procédure adaptée MAPA : Travaux routiers 2014 - Commune de Martillac. Suite à la réunion du 29 Août 2014, l'offre de l'entreprise Les Pierres de Frontenac TP a été retenue (267 000 € TTC)

⇒ Réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 29 septembre concernant les plus-values et moins-values des travaux d'extension du Groupe scolaire.

2 - City-stade et Aire de jeux

Lors de sa séance du 25 Avril dernier, le Conseil Municipal avait délibéré pour financer la réalisation d'un City-stade. Après consultation des entreprises spécialisées, et dans le respect de l'enveloppe prévue, la commune décide de s'équiper d'un City-stade ainsi que d'une Aire de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans. L'entreprise SAE Tennis d'Aquitaine est retenue pour un montant total de 67 290,00 € HT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

3 - Décisions modificatives n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à une régularisation du Budget Primitif 2014 en dépenses et en recettes d'Investissement, suite à la réunion de la Commission Finances et Ressources humaines du 23 Septembre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
23	2313	0173	Ecole Préau+ WC extérieur+panneaux acoustiques+plus values	+ 54 150.00
21	2151	0172	Travaux de voirie + maîtrise d'oeuvre	+ 53 500.00
21	21538	0177	Liaisons Douces	- 5 000.00
20	2031	0168	Malleprat décharge	- 4 000.00
21	2158	0170	Stade Pompe arrosage	+ 10 000.00
23	2313	0175	Mairie Volets roulants électriques	+ 15 500.00
20	2031	0171	TVA étude ZAC	+ 43.00
			TOTAL	+ 124 193.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
10	10223	OPFI	Taxe d'Aménagement	+ 94 423.00
13	1323	0195	Subvention Département créat° salles de classe	+ 29 770.00
			TOTAL	+124 193.00

M. BROSSIER demande si l'enveloppe prévue pour le chauffage de la salle sera maintenue, et pourquoi le chemin La Tour est inclus dans le programme de travaux routiers.

M. le Maire explique que les sommes prévues pour le projet de chauffage sont inscrites au Budget et qu'une étude technique doit permettre de savoir sur quelle solution retenir. Concernant les travaux routiers, la précédente Municipalité avait déjà fait estimée et programmé la réfection du chemin La Tour, qui le nécessite.

M. TECCHOIRES rajoute que le programme de réfection routière est un objectif de la Municipalité.

CONTRE : 5 (M. Jean-Paul MERCADIE, Mme Christine BUORO, Mme Marie-Françoise LEVADOU, M. Jean-Marie BROSSIER, Mme Danielle BERRUYER).

ABSTENTION : 0

POUR : 18

4 - Modification du tableau des effectifs

Compte tenu des nécessités des services et des évolutions de carrières des agents le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade suivant la réunion de la Commission Finances et Ressources humaines du 23 Septembre. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Ancien grade (à supprimer)	Nouveau grade (à créer)	Taux de promotion
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	100 %
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
Adjoint technique 2ème Classe	Adjoint technique 1ère Classe	100 %
Agent de Maitrise principal	Technicien Territorial	100 %

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

5 - Subventions aux associations 2014

Faisant suite à l'étude des demandes des Associations par les membres de la Commission Vie associative réunie le 8 Septembre, il est proposé de procéder au versement des subventions aux associations.

Association	Montant subvention	Détail des votes
A.C. C. A	1 500,00 €	Pour : 20 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU) NPPAV : 1 (G. HOLTON)
AMICALE SPORTS ET LOISIRS	600,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)
AINES RURAUX- GENERATIONS MOUVEMENTS	1 050,00 €	Pour : 17 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU) NPPAV : 4 (M. POLSTER, M. ROUZIER- TOUSSAIN, A. SIDAOUI, J. P GAILLAUD)
HISTOIRE ET PATRIMOINE	600,00 €	Pour : 21 Abstention : 1 (C. BUORO) NPPAV : 1 (M. F LEVADOU)
ATELIER DE MUSIQUE/ORCHESTRE L'ECOLE A	20 500,00 €	Pour : 21 NPPAV : 2 (D. BERRUYER, C. BUORO)
PETANQUE MARTILLACAISE	650,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C.BUORO, M.F LEVADOU)
HARMONIE DES GRAVES DE MONTESQUIEU	1 100,00 €	Pour : 20 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU) NPPAV : 1 (D. BERRUYER)
LA MARTILLACAISE	10 500,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M. F LEVADOU)
TENNIS CLUB	2 200,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M. F LEVADOU)
ACPG-CATM	400,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M. F LEVADOU)
GALA	900,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)
THE EN VRAC	300,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)
O.M.S.L.C – MARTILLAC LOISIRS	500,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)
MARTI'ARTS	500,00 €	Pour : 20 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU) NPPAV : 1 (M. ROUZIER-TOUSSAIN)
ZIQUENFETE	1 000,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)
STRECH'IN MARTILLAC	700,00 €	Pour : 20 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU) NPPAV : 1 (C. MALLET)

ACMH/HUGTINTON	1 000,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)
BRINS DE CHANTS	1 200,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)
APE MILLE SOURCES	200,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)
BADMINTON	850,00 €	Pour : 20 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU) NPPAV : 1 (D. CARON)
ACCENT GRAVES	2 000,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)
MONTESQUIEU F.C	4 300,00 €	Pour : 15 Contre : 4 (C. BART, N. JOLIVET, S. WENDLING, D. CARON) Abstention : 4 (J.M BROSSIER, C. BUORO, M.F LEVADOU, J.P MERCADIE)
SECOURS POPULAIRE	450,00 €	Pour : 21 Abstention : 2 (C. BUORO, M.F LEVADOU)

Madame LEVADOU regrette de ne pas avoir été informée de la réunion de la Commission Vie Associative.
Monsieur le Maire reconnaît qu'il y a eu une erreur par omission.

6 - Règlement intérieur du service Jeunesse et Charte du Savoir-vivre du Restaurant scolaire

Mme Cécile MALLET, Adjointe à la Jeunesse et à l'Éducation expose :

a/ Le service communal de restauration scolaire de l'École des Mille Sources offre aux enfants inscrits la possibilité de prendre les repas du midi. Ce service facultatif est un outil fondamental de vie en collectivité qui nécessite de la part des enfants de se conformer aux règles élémentaires de comportement et de savoir-vivre.

b/ Le second document porte sur le règlement des Services Jeunesse ayant pour objet de définir les conditions d'accès et règles de fréquentation des accueils de loisirs péri et extra-scolaire : l'ALSH 3/11 ans, le Loisirs Ados 11/17 ans, L'Accueil Périscolaire et l'Espace jeunes.

Madame BUORO demande s'il y aura un vote du Conseil Municipal sur le projet pédagogique du Service Jeunesse. Madame JOLIVET lui explique que le projet Jeunesse n'est pas soumis à une décision du Conseil Municipal.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Christine BUORO, Jean-Marie BROSSIER, Jean-Paul MERCADIE, Marie-Françoise LEVADOU)

POUR : 19

7 - SDEEG : Taxe d'électricité et prestation de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique

- Taxe d'Électricité : la commune délibère pour régulariser sa situation au regard du reversement de la Taxe d'Électricité par le SDEEG sur les consommations électriques.
- Efficacité énergétique : le SDEEG fournit aux communes qui le souhaitent des prestations de services avec des sociétés apportant les aides nécessaires à améliorer la gestion du patrimoine au sens du développement durable et économies d'énergie (audits énergétiques de bâtiments et éclairage public, études de faisabilité, assistance à Maîtrise d'ouvrage, suivi énergétique et patrimonial).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

8 - Mission de conseils sur les dossiers d'Urbanisme

Pour assurer les conseils en matière d'Urbanisme il est envisagé de faire appel à un fonctionnaire spécialisé dans l'instruction des Autorisations d'Urbanisme à raison de 3 heures par mois qui serait rémunéré par la commune 50,00 € net par heure et ce à compter du 1^{er} Octobre 2014 pour une durée de 1 an renouvelable.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

9 - Régie location Matériel communal

Pour assurer la pérennité et l'entretien du matériel communal mis à disposition des utilisateurs, il est proposé d'instaurer une participation financière à compter du 1^{er} Janvier 2015 laquelles de la manière suivante :

Pour la mise à disposition de tables et de bancs : 30,00 €, pour 1 barnum : 40,00 € et pour tables, bancs et barnum : 70,00 € livraison comprise.

CONTRE : 1 (Jean-Marie BROSSIER)

ABSTENTION : 0

POUR : 22

Questions diverses

- **Rapport d'activités du SIAEPA du canton de La Brède**
- **Rapport d'activités de la Communauté de Communes de Montesquieu 2013**
- **Secours Populaire** : toiture en cours de réfection pour un montant de 3 500,00 €.
- **CABO** : terrain destiné à la vente normalement avant la fin de l'année. La solution de rechange pour les adhérents serait un terrain sur la commune de Saint- Médard d'Eyrans qui nécessite l'accord du Maire pour l'exploitation de ce terrain. Une prolongation d'occuper le terrain jusqu'à fin Juin 2015, dernier délai est donnée à l'association CABO.
- **Chauffage salle Multisports** : le dossier est en cours et de nouvelles estimations sont à l'étude. Une fois le choix fait, une consultation sera lancée.
- **Terrain communal au lieu-dit « La Haille »** : Projet mixte d'accompagnement pour les personnes âgées et les personnes dépendantes avec 1 EPHAD de 45 lits, 1 résidence sociale de 10 logements, 1 résidence privée de 10 logements et accueil de malades de Hugtinton.
- **Devenir de La Poste** : La direction de La Poste a annoncé que le bureau de Martillac doit se transformer en « Agence postale communale ». Leur décision étant irrévocable les élus concernés sont en pleine réflexion, mais souhaite maintenir ce service en centre bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.